
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 mars 2020 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel LE PAPE, Directeur d'arrondissement
Madame Marika MERCURE, Régisseur
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur des travaux publics
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

Annonces du maire

Le maire fait l'annonce de trois décès au cours du dernier mois, madame Denise McGregor, messieurs Pierre Rollin et François Beauregard. Au nom du conseil d'arrondissement, il adresse ses condoléances aux familles et aux proches des défunts.

Il souhaite une bonne semaine de relâche aux élèves, aux enseignants et au personnel.

Il informe les citoyens qu'une consultation publique sous forme de portes ouvertes pour le Grand parc de l'ouest et le projet de paysage humanisé se tiendra le 17 mars de 17 h à 21 h à la salle Boileau du Centre socioculturel.

Il informe les citoyens également d'une consultation publique menée par la Commission de la sécurité publique de la Ville de Montréal concernant les inondations du printemps 2019. La consultation aura lieu le 10 mars 2020 à 19 h au Futur centre culturel et communautaire de Cartierville au 12 225, rue Grenet.

Il souligne que le Prix Rideaux Partenariat 2020 a été décerné à la Salle Pauline Julien pour le projet *Autour de 9, de la compagnie Cas public* et la *Danse des mains de l'artiste Tina Struthers*. Il félicite toute l'équipe.

Il tient également à souligner la *Journée internationale des femmes*, le 8 mars prochain et invite les citoyens à une réflexion collective sur les solutions pour améliorer la condition de chacune des femmes et le respect de leurs droits tout en soulignant le chemin parcouru.

Il fait un retour sur les *Journées de la persévérance scolaire* qui ont eu lieu du 17 au 21 février dernier. Il a eu l'occasion de collaborer avec les écoles Jacques-Bizard et Jonathan-Wilson afin de remettre des certificats aux élèves qui font preuve de persévérance. Il adresse des félicitations à tous les élèves et les invite à poursuivre leur bon travail.

Il informe les citoyens du passage de *La Caravane de la démocratie* dans l'arrondissement le 17 mars prochain de 13 h à 16 h au Cégep Gérald-Godin. Cette activité est une opportunité de réfléchir et d'en apprendre davantage sur l'engagement citoyen. L'arrondissement sera également présent lors de cette activité.

Le 21 février dernier les jeunes de l'école Jacques-Bizard participaient à une compétition de robotique organisée par la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Les étudiants ont très bien performés et ce sont qualifiés pour le *Festival de robotique de Montréal* qui aura lieu le 9 avril prochain. Il souhaite bon succès lors de cette compétition.

Finalement, il rappelle la sortie prochaine du journal d'arrondissement à la fin du mois de mars.

CA20 28 047

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 3 mars 2020, avec modifications afin d'y retirer le point 65.01 et d'ajouter les points 20.10 et 50.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 38

Ross McLean	Suivi dossier des inondations; Accessibilité des sacs de sable
Johanne Bonin	Budget prévu pour les inondations
William Groulx	Affectation du 50 M\$ octroyé par le gouvernement fédéral
Jerry Carter	Lettre reçue concernant le paysage humanisé
Frederick Sheffer	Préparatifs pour les inondations

Fin : Fin : 19 h 50

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA20 28 048

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 février 2020.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 4 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1202714006

CA20 28 049

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 4 février 2020.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du mardi 4 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1202714007

CA20 28 050

Accorder un contrat à *Construction Linea inc.* pour exécuter la réhabilitation d'un bâtiment situé au 13, rue Chauret, à Sainte-Geneviève, pour un montant de 409 169,58 \$, t.t.i., plus 15 % de budget contingent totalisant un montant de 470 545,02 \$, t.t.i., à la suite de l'appel d'offres public 2018-22-R - 1 soumissionnaire.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 470 545,02 \$, incluant les taxes et 15 % de budget contingent, pour exécuter la réhabilitation d'un bâtiment situé au 13, rue Chauret, à Sainte-Geneviève;
2. D'octroyer un contrat à l'entreprise *Construction Linea Inc*;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1207474001

CA20 28 051

Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseil, conformément à l'entente-cadre 2019-09, pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du terrain de basket-ball au parc Joseph-Avila-Proulx à L'Île-Bizard, pour une dépense maximale de 20 035.54 taxes incluses.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 20 037,84 \$, incluant les taxes, pour l'élaboration des plans et devis pour la réfection du terrain de basket-ball au parc Joseph-Avila-Proulx;
2. D'octroyer un contrat à l'entreprise *AXOR Experts-Conseil*;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. D'adhérer aux objectifs et modalités du *Programme des installations sportives extérieures*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1207474002

CA20 28 052

Accorder un contrat à AXOR Experts-Conseil, conformément à l'entente-cadre 2019-09, pour l'élaboration des plans et devis pour la réhabilitation du terrain de tennis sur la rue des Érables en terrain de Pickleball à L'Île-Bizard, pour un montant budgétaire de 20 652.96 \$, t.t.i.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 20 652,96 \$, incluant les taxes, pour l'élaboration des plans et devis pour la réhabilitation du terrain de tennis sur la rue des Érables en terrain de Pickleball à L'Île-Bizard;
2. D'octroyer un contrat à l'entreprise *AXOR Experts-Conseil*;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. D'adhérer aux objectifs et modalités du *Programme des installations sportives extérieures*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1207474003

CA20 28 053

Modifier l'entente de développement avec Développement Immobilier Grilli Inc., relativement à l'exécution de travaux municipaux pour la réalisation du projet "Village de L'Île - phase 4 - 51 lots" de façon à retirer l'exigence d'une servitude de conservation derrière certains lots.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De modifier l'entente de développement avec Développement Immobilier Grilli Inc., relativement à l'exécution de travaux municipaux pour la réalisation du projet "Village de L'Île - phase 4 - 51 lots" de façon à retirer l'exigence d'une servitude de conservation derrière certains lots;

D'autoriser monsieur Normand Marinacci, maire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et madame Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut, à signer un addenda à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1207576002

CA20 28 054

Autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison du Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2020.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'autoriser une subvention de 15 000 \$ à titre de partenaire de saison du Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'année 2020.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1207593006

CA20 28 055

Octroi des subventions au montant de 13 300 \$ pour l'année 2020 aux organismes accrédités par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- D'octroyer les subventions aux organismes œuvrant dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tel que recommandé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour l'année 2020;
- D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1207593003

CA20 28 056

Affecter un montant de 400 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi des contributions financières suivantes: 100 \$ à AJOI, Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île, pour soutenir son spectacle amateur bénéfique « Au cinéma avec AJOI » présenté le 28 mars et 300 \$ à Monsieur Émile Asselin, représentant du Québec au Championnat canadien de curling masculin à Kingston, Ontario, en février.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'octroyer les contributions financières suivantes :

- AJOI, pour son spectacle amateur bénéfique « Au cinéma avec AJOI » : 100,00 \$
- Monsieur Emile Asselin, pour sa participation au championnat canadien de curling masculin, à Kingston (ON) : 300,00 \$

2. D'affecter un montant de 400,00 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi de cette contribution financière;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1207808002

CA20 28 057

Autoriser à signer la convention à intervenir avec *Sportmax* pour le programme de soutien financier du camp de jour 2020 "Ensemble nous jouons" de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour les jeunes handicapés, pour un montant maximal de 25 300 \$ toutes taxes incluses.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver la convention à intervenir avec *Sportmax* pour le programme de soutien financier du camp de jour 2020 « Ensemble nous jouons » de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour les jeunes handicapés;

De verser une contribution maximale de vingt-cinq mille trois cents dollars (25 300 \$);

De procéder au paiement de cette dépense comme suit :

- Un premier versement de 15 000 \$ dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties;
- Le second versement sur présentation du rapport final, de la liste d'inscription et des informations demandées par le directeur pour la balance du montant maximal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1207593007

CA20 28 058

Autoriser à signer la convention à intervenir avec *À Coeur Ouvert* pour le programme de soutien financier à l'accompagnement en camp de jour 2020 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour les jeunes handicapés pour un montant maximum de 34 560 \$ toutes taxes incluses.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver la convention à intervenir avec l'organisme *À Coeur Ouvert*, relativement au programme de soutien financier à l'accompagnement en camp de jour 2020 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour les jeunes handicapés;

De verser une contribution maximale de trente-quatre mille cinq cents soixante dollars (34 560 \$) moins la subvention 2020 du programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) et moins la subvention Ville-MTESS, le cas échéant;

De procéder au paiement de cette dépense comme suit :

- Un premier versement de 20 000 \$ dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties;
- Le second versement sur présentation du rapport d'étape, de la liste d'inscription et des informations demandées par le directeur pour la balance du montant maximal moins la subvention du programme PALÎM et Ville-MTESS accordé à l'Organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.09 1207593001

CA20 28 059

D'approuver la convention de bail entre le Centre de la petite enfance La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la location de l'immeuble situé au 265, boulevard Chevremont à L'Île-Bizard, pour une durée cinq (5) ans, débutant rétroactivement au 1er janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2023.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

- D'approuver la convention de bail entre le Centre de la petite enfance La Campamuse et l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la location de l'immeuble situé au 265, boulevard Chevremont à L'Île-Bizard, pour une durée cinq (5) ans, débutant rétroactivement au 1er janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2023.

- D'autoriser le maire de l'arrondissement, monsieur Normand Marinacci et le directeur d'arrondissement, monsieur Daniel Le Pape, à signer, pour et au nom de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.10 1202714010

40.01 VACANT

CA20 28 060

Statuer sur un projet particulier PP28-003 relativement une demande à l'égard de la propriété sise au 2034, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 4 589 994 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser un usage d'entreposage de tuiles modulaires pour des surfaces de jeux comme le basketball, pickleball et tennis, de paniers de basketball, la vente au détail et accompagné des bureaux administratifs (vente et service à la clientèle) à la grille des usages et normes de la zone C1-108 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification, ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0059), le premier projet de résolution PP28-003 relativement à une demande à l'égard de la propriété sise au 2034, chemin Bord-du-Lac composée du lot no 4 589 994 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser un usage d'entreposage de tuiles modulaires pour des surfaces de jeux comme le basketball, pickleball et tennis, de paniers de basketball, la vente au détail et accompagné des bureaux administratifs (vente et service à la clientèle) à la grille des usages et normes de la zone C1-108 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023 aux conditions suivantes :

- Cour avant (Front sur le chemin Bord-du-Lac) :

- Maintenir les dimensions de l'aire de stationnement existante et dédié uniquement pour le stationnement des véhicules et l'exécution des manœuvres de chargement et déchargement;
- Ligner les cases de stationnement;
- Aucun entreposage;

- Maintenir la bordure de l'aire de stationnement;
 - Maintenir la verdure existante;
 - Planter des arbres et des arbustes.
- Cour avant secondaire (Front sur la montée de l'Église) :
- Ajouter des arbres;
 - Ajouter une haie de cèdre.
- Les livraisons doivent être effectuées par des camionnettes de 3 tonnes de charges utile maximale (Exemple F-350);
- Marge avant secondaire/cour arrière (Front sur la montée de l'Église) :
- L'aménagement une allée de circulation est autorisée aux conditions suivantes :
 - Largeur maximale de 4 mètres;
 - Dégagement entre l'allée et la haie de cèdre d'environ 2 mètres de chaque côté pour assurer une manœuvre sécuritaire;
 - Distance minimale de 10 mètres de la ligne arrière.
 - Maintenir l'aire de verdure en cour avant secondaire.
- Retirer la clôture en cour avant.
- Si ajout d'un portail d'entrée, assujettissement au PIIA – Parcours riverain.
- Délais de réalisation des travaux :
- Retrait de la clôture en cour avant : 6 mois;
 - Plantations d'arbres et d'arbuste : 6 mois;
 - Déplacement de l'aire d'entreposage en cour avant et latérale : 1 mois;
 - Réaménagement de l'aire de stationnement et l'aire de chargement et déchargement : 6 mois.
- De déposer une garantie financière de 5000 \$ pour s'assurer de la réalisation des travaux (déposé dans un délai d'un (1) mois et remboursable en totalité si tous les travaux sont réalisés dans les délais). Cette somme est non remboursable dans le cas du non-respect de l'intégralité des conditions.
- Dans le cas d'un changement de propriétaire, de la modification ou de la cessation de l'usage, seul l'usage autorisé par la présente résolution sera permis ou un autre usage conforme à la grille des usages et normes du règlement de zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1207905013

CA20 28 061

Règlement numéro CA28 0023-30 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à l'effet de modifier divers sujets notamment sur des boîtes de dons, les marges latérales totales de certaines zones et les dispositions pénales.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-30 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-30 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement CA28 0023-30 a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 février 2020, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement le 23 janvier 2020;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0023-30 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de modifier divers sujets notamment sur des boîtes de dons, les marges latérales totales de certaines zones et les dispositions pénales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1197905090

CA20 28 062

Règlement numéro CA28 0023-32 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de permettre notamment des bâtiments accessoires de forme cylindrique, semi-cylindrique, en forme de dôme, cône ou arche, rehausser la hauteur des portes de garage et autoriser un revêtement extérieur en polythène et autres matériaux similaires pour le groupe d'usage « Terrain de golf ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-32 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-32 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement CA28 0023-32 a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 4 février 2020;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 3 mars 2020, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement le 20 février 2020;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0023-32 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet de permettre notamment des bâtiments accessoires de forme cylindrique, semi-cylindrique, en forme de dôme, cône ou arche, rehausser la hauteur des portes de garage et autoriser un revêtement extérieur en polythène et autres matériaux similaires pour le groupe d'usage « Terrain de golf ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1207905006

40.05 VACANT

40.06 VACANT

CA20 28 063

Accorder au Club Optimiste de L'Île-Bizard une dérogation sur le couvre-feu et les autoriser à se procurer un permis d'alcool lors de la Fête nationale du Québec 2020.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accorder au Club Optimiste de L'Île-Bizard une dérogation sur le couvre-feu et les autoriser à se procurer un permis d'alcool lors de la Fête nationale du Québec prévue pour le mardi 23 juin 2020.

Le Club Optimiste s'engage à remettre une reddition de compte concernant le rapport d'activité au répondant de la direction de la culture, des sports, des loisirs et développement social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1207593002

CA20 28 064

Accorder au Club de tennis de L'Île-Bizard une dérogation sur le couvre-feu et les autoriser à se procurer un permis d'alcool pour leurs activités 2020.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'accorder au Club de tennis de L'Île-Bizard une dérogation sur le couvre-feu et les autoriser à se procurer un permis d'alcool pour leurs activités.

DATES	ÉVÉNEMENTS	DATES DE REMISE EN CAS DE PLUIE
7 juin	Vin et fromage	Salle du centre socioculturel 6 h à 23 h
13 septembre	Fête de fermeture	Salle du centre socioculturel 11 h à 15 h

Les tournois doubles nécessitent une dérogation au couvre-feu dans les parcs et l'ensemble des activités exige un permis pour servir et/ou vendre des boissons alcoolisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1207593008

CA20 28 065

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 337, rue Isabelle-Moyen, composée du lot no 4 296 567 du cadastre du Québec, à l'effet de permettre une résidence unifamiliale isolée existante dont la marge latérale droite sera inférieure de 0,09 mètre à la norme prescrite à 1,5 mètre avec ouverture à la grille des usages et normes de la zone R1-256 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

Le maire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande de dérogation.

Aucune intervention de citoyen.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'accorder, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la dérogation à l'égard de la propriété au 337, rue Isabelle-Moyen, composée du lot no 4 296 567 du cadastre du Québec, à l'effet de permettre une résidence unifamiliale isolée existante dont la marge latérale droite sera inférieure de 0,09 mètre à la norme prescrite à 1,5 mètre avec ouverture à la grille des usages et normes de la zone R1-256 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1207905007

CA20 28 066

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la pose d'une enseigne sur poteau et une enseigne murale à l'adresse sise au 5, rue Paiement composé du lot 1 843 911 du cadastre du Québec dans le secteur Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la pose d'une enseigne sur poteau et une enseigne murale à l'adresse sise au 5, rue Paiement composé du lot 1 843 911 du cadastre du Québec dans le secteur Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1198403008

CA20 28 067

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne sur poteau à la propriété sise sur le boulevard Gouin Ouest composé du lot 3 678 953 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, le remplacement de l'enseigne sur poteau à la propriété sise sur le boulevard Gouin Ouest composé du lot 3 678 953 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1207905011

CA20 28 068

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage attenant à l'adresse sise au 3252, rue Cherrier, sur le lot no 4 297 475 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un garage attenant à l'adresse sise au 3252, rue Cherrier, sur le lot no 4 297 475 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1207905010

CA20 28 069

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec garage double intégré sur la propriété à l'adresse sise au 321, rue Félicité-Laurin correspondant au lot numéro 6 252 633 du cadastre du Québec (Job 5662).

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage avec garage double intégré sur la propriété à l'adresse sise au 321, rue Félicité-Laurin correspondant au lot numéro 6 252 633 du cadastre du Québec (Job 5662) avec les matériaux suivants :

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant:
 - o Brique Techno-bloc Griffintown de couleur blanc élégant;
 - o Fibre de bois pressée Canoxel de couleur noire;
- Un (1) parement extérieur sur les autres façades :
 - o Clin d'aluminium Gentek de couleur slate charbon;
- Toiture en bardeau d'asphalte BP de modèle Dakota de couleur noir 2 tons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1207905009

CA20 28 070

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation et le remplacement d'éléments extérieurs sur une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 380, rue Charron, sur le lot no 4 299 169 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la rénovation et le remplacement d'éléments extérieurs sur une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 380, rue Charron, sur le lot no 4 299 169 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1207905008

CA20 28 071

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre des rénovations d'éléments extérieurs du centre commercial autres que celles autorisées à la résolution no CA19 28 349 à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la rénovation d'éléments extérieurs du centre commercial autres que celles autorisées à la résolution no CA19 28 349 et certaines conditions à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1207905012

CA20 28 072

Imposer une suspension de trois jours sans traitement à un employé de la Direction des travaux publics, portant le numéro de matricule 194586999

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'imposer une suspension de trois jours sans traitement à un employé de la Direction des travaux publics, portant le numéro de matricule 194586999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1207519001

CA20 28 073

De procéder à l'embauche de madame Geneviève Lapostolle, Matricule: 209589999 A/C du: 2020-03-16 Titre d'emploi: RÉGISSEUR No poste: 81780

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Geneviève Lapostolle, Matricule: 209589999 à compter du 16 mars 2020. Titre d'emploi: Régisseur, no poste: 81780
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.02 1207593009

CA20 28 074

Nomination des membres du Comité de consultation du projet de plan de revitalisation du Village de Sainte-Geneviève.

ATTENDU QUE le Conseil d'arrondissement appuie le projet de plan de revitalisation du Village de Sainte-Geneviève;

ATTENDU QUE le Conseil d'arrondissement désire favoriser l'apport du milieu dans la démarche du projet précédemment mentionné,

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De nommer les personnes suivantes sur le Comité de consultation du projet Revitalisation - Village Sainte-Geneviève:

- Monsieur Philippe Gribeauval
- Madame Christine Legault
- Monsieur Jean-Pierre Tanguay
- Monsieur Maxime Deshaies
- Monsieur Robert Cloutier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1208403001

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande (janvier);
- Liste des bons de commande approuvés (janvier);
- Suivi budgétaire dépenses (janvier);
- Suivi budgétaire revenus (janvier);
- Virements budgétaires (janvier);
- Virements PTI (janvier);
- Budget du golf (février);
- Liste des permis émis – occupation (février);
- Liste des permis émis – construction (février);
- Liste des permis émis – lotissement (février).

60.01

Période de questions du public

Début : 20 h 17

Guillaume Côté

Précisions sur l'item 20.10
Suivi sur le dossier infrastructures Terrasse
Martin

Fin : 20 h 20

70.01

CA20 28 075

Levée de la séance

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 mars 2020, à 20 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2020.